

3 CS BAT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 9, Résidence Les Figuiers – Cité Rebard
97300 CAYENNE
Siren 817 942 113 - RCS CAYENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 AOUT 2024

Le 30 Août 2024, Cayenne,
Monsieur CHASSOL Augustin,
Demeurant au 9, Résidence Les Figuiers – Cité Rebard à CAYENNE (97300)
Associé unique et Gérant de la Société 3 CS BAT,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur CHASSOL Augustin, associé unique et Gérant de la société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023
- L'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 198.427,11 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 38.832,29 €.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 198.427,11 euros de la manière suivante :

- Au poste « RAN créditeur » pour un montant de 44.874,14 €
- Au poste « Réserves diverses » pour le solde, soit : 153.552,96

Les différents comptes composant les capitaux propres de la société ressortiront à :

- Capital social : 3.000,00 €
- Réserve légale : 300,00 €
- Réserves diverses : 122.243,34 €

TOTAL : 125.543,34 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Ces décisions ont été adoptés par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Cayenne, Le 30 Août 2024.

CHASSOL Augustin,
Associé Unique et gérant.



Désignation de l'entreprise : 3 CS BAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 9 RESIDENCE LES FIGUIERS		Durée de l'exercice précédent* 1 2	
Numéro SIRET* 8 1 7 9 4 2 1 1 3 0 0 0 1 7		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)	BJ	BK	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :
			Créances :

Désignation de l'entreprise : 3 CS BAT

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.....000.....)			DA	3 000	3 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	300	300		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	275 796	241 615		
	Report à nouveau			DH	44 874	44 874		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(198 427)	34 181		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	125 543	323 970		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		3 639		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	937	996		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	56 666	45 370		
	Dettes fiscales et sociales			DY	424 734	509 550		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA		56 646		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	482 336	616 202			
Ecart de conversion passif * (V)			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	607 879	940 172			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	482 336	616 202	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.